Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR SE CALQUER SUR LES DISTRICTS

Fermeture de trois offices d'impôt le 31 mars prochain

A l'instar des autres services de l'Etat, l'Administration cantonale des impôts (ACI) doit également s'adapter au nouveau découpage territorial en fermant trois offices d'impôt, soit Avenches, Cossonay et Oron, tout en maintenant un lien de proximité avec les 385'000 contribuables domiciliés dans le canton et en renforçant les centres de compétence régionaux.

Comme annoncé publiquement le 30 avril 2009, les bureaux d'Oron, Avenches, et Cossonay seront regroupés le 31 mars prochain vers les chefs lieux des districts de Lavaux-Oron, soit Cully (chemin de Versailles 6), Broye-Vully, (rue du Temple 6, Payerne) et Morges (avenue de la Gottaz 32). Ces offices ont perdu de leur substance par le basculement des contribuables vers les offices des nouveaux districts. Concrètement, ce sont 19'000 dossiers qui seront répartis dans les chefs-lieux et 18 collaboratrices et collaborateurs et concernés par un déplacement. En une année, l'ACI a tout mis en oeuvre pour que chacune et chacun retrouve une situation qui lui convienne au sein de l'administration.

Pour le contribuable, le lien de proximité se perpétue, puisque 17 lieux restent à sa disposition, les entités de Château d'Oex et de la Vallée comprises. En 2014, le bureau de Grandson basculera lui aussi vers Yverdon-les-Bains. L'ACI rappelle que la taxation annuelle, l'automatisation et les procédures de travail simplifiées sont aussi les ingrédients - avec la formation spécifique de taxateurs - qui permettent cette réorganisation des forces. Grâce à la modernisation de l'outil informatique, plus de 30% des taxations peuvent être effectuées automatiquement, et par les cybertaxateurs oeuvrant au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI) à Yverdon.

Ce réaménagement permet une meilleure visibilité pour le contribuable, à l'instar de ce qui s'est fait pour le Registre foncier et les Offices de poursuites et faillites, et

donne les moyens à l'ACI de poursuivre sa démarche de modernisation avec le renforcement des centres de compétences régionaux et de son centre de cybertaxation. Ceci permettra d'activer le traitement des dossiers simples au CEDI et de concentrer les efforts des fiscalistes sur les dossiers complexes, regroupés par région, demandant un niveau de formation élevé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 mars 2010

DFIRE, Philippe Maillard chef ACI, 021 316 21 21 Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication ACI, 021 316 24 91